



Chamoson, le 11 décembre 2025

Inscription à l'école obligatoire

Chers Parents,

Le moment où votre chère tête blonde fréquentera assidûment les bancs de notre centre scolaire du Tsené approche déjà à grands pas.

La mise en application de la LEP (loi sur l'école primaire) et surtout d'HARMOS, concerne de manière obligatoire tous les enfants nés entre le 1^{er} août 2021 et le 31 juillet 2022.

Ainsi, tous les élèves devront obligatoirement suivre les cours dès l'âge de 4 ans, la première année à raison d'un mi-temps (lundi, mardi, jeudi et vendredi matin). Vous trouverez les détails utiles sur le site communal (www.chamoson.net / éducation).

Deux options s'offrent à vous pour inscrire votre enfant jusqu'au **20 janvier 2026** à l'aide du formulaire ci-annexé une fois complété :

- retour par voie postale à l'adresse de l'école :
Centre scolaire du Tsené, rue de Fosseau 15, 1955 Chamoson.
- retour par mail directement à la direction : dirp.chamoson@edu.vs.ch

Pour vous indiquer au mieux les modalités de fonctionnement, une séance d'information sera prévue

le mardi 26 mai 2026 à 19h00 à la salle polyvalente de Chamoson (réfectoire),

séance à laquelle vous êtes fortement invités à participer. Les parents ne pouvant absolument pas venir à cette soirée sont priés de s'informer auprès de la direction.

Bien sûr, je me tiens très volontiers à disposition pour tout complément utile. Vous pouvez m'atteindre directement sur mon portable au 079/316.72.38.

Dans l'attente de votre courrier, je vous souhaite, Chers Parents, une année 2026 remplie de satisfactions et vous adresse mes plus cordiaux messages.

Marc-André Carrupt
Directeur des écoles

Annexe : ment.